

PARTICIPATION

La représentation des deux principales communautés linguistiques n'a pas changé de manière sensible au cours de l'année. Au 31 juillet 1980, le Ministère comptait 2948 employés dont 69.6% (2053) anglophones et 30.4% (895) francophones, une diminution de .3% des francophones depuis un an. Le nombre de francophones dans la haute direction (SX, FS-4, et FS-5) a augmenté de 2% pour atteindre une représentation totale de 29%. La proportion de francophones dans la catégorie administration et service extérieur se maintient à 26% chez les permutants et atteint 27% chez les non permutants. On doit noter une augmentation de 2.5% des francophones dans la catégorie technique (EL) chez les permutants. Cependant, les activités de recrutement étant peu nombreuses, les progrès souhaités n'ont pu être réalisés dans cette catégorie de même que dans la catégorie scientifique et professionnelle où la représentation des francophones est respectivement de 14.5% et de 12.5%.

Une analyse des nominations, promotions et départs indique que le taux de départs des francophones est passé de 3 à 5% alors que celui des anglophones s'est maintenu à 4%.

Un examen des facteurs pouvant expliquer une moyenne salariale inférieure chez les francophones révèle que la surreprésentation des employés francophones dans la catégorie du soutien administratif rend compte d'environ 75% de l'inégalité salariale.

Dans l'ensemble, le taux de représentation des francophones et des anglophones s'est maintenu. Cependant, il y a encore lieu d'améliorer la participation francophone plus particulièrement dans la catégorie des techniciens et la catégorie des scientifiques et des spécialistes. Les efforts continueront à porter sur le plan du recrutement.

SOUTIEN INSTITUTIONNEL

Au cours du dernier exercice, le Ministère a visé à maintenir une structure organisationnelle appropriée en renforçant, à titre d'exemple, les fonctions de planification et d'évaluation. En outre, il s'est doté d'un système intégré de vérification. Il s'est également appliqué à élaborer de nouvelles lignes directrices pour assurer une application harmonieuse de la politique des langues officielles.

Les efforts des prochaines années porteront sur l'implantation de mécanismes de planification et de coordination de la demande des services de traduction, l'examen de l'efficacité du programme de formation linguistique, l'amélioration de la capacité bilingue des employés par le relèvement des profils de la compétence linguistique requise et l'embauche plus fréquente de candidats déjà bilingues.